

**ÉLECTION DES MEMBRES À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION
PARIS ÎLE-DE-FRANCE, des CCI DEPARTEMENTALES D'ILE-DE-FRANCE**

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre, à 10h15.

Vu :

1. Le code électoral,
2. Le code de commerce,
3. L'arrêté ministériel du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,
4. L'arrêté du préfet de région du 19 avril 2021 fixant le nombre et la répartition des membres de la CCIR Paris Ile-de-France pour la mandature 2021/2026,
5. Les procès-verbaux des commissions d'organisation des élections pour les membres des CCI : Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise.

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des membres de la Commission des opérations électorales.

– Madame Aïssatou DIENE, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, représentant le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, présidente de la Commission, assistée par Madame Katia AYADI, son adjointe ;

– Monsieur Paul-Louis NETTER, président du tribunal de commerce de Paris, excusé et non représenté par Monsieur François De MAUBLANC, juge au tribunal de commerce ;

– Monsieur Philippe SOLIGNAC, membre de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, représentant le président de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France ;

- Monsieur Stéphane CURAUT, responsable du déploiement et de la réalisation des actions à Paris, représentant La Poste ;

– Madame France MOROT-VIDELAINE, DGA à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, représentant le directeur général de cette même chambre, assurant le secrétariat de la commission,

s'est réunie, conformément aux dispositions de l'article R. 713-27-2 du code de commerce et a constaté l'élection à la CCIR des candidats suivants :

Le résultat est consigné, par catégorie et, le cas échéant, par sous-catégorie, dans les tableaux ci-joints.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION



Fait à PARIS, le 10/11/2021 à 18h00 heures.

Une copie du procès-verbal et du tableau annexé est transmise, sans délai :

- au ministre en charge de la tutelle des CCI, à l'adresse suivante : elections-cci.dge@finances.gouv.fr ;
- à CCI France, à l'adresse suivante : ccielection2021@ccifrance.fr ;
- à la chambre de commerce et d'industrie de région ;
- à chacune des chambres de commerce et d'industrie qui lui sont rattachées.

Les membres de la Commission d'Organisation des Elections :

Le président

Les membres

Le(s) secrétaire(s)

ANNEXE : TAUX DE PARTICIPATION POUR LA CCIR :

CCIR	ILE-DE-France
Nombre d'électeurs inscrits (E)	763 921
Votes exprimés (V)	14 527
Votes blancs recensés sur la plateforme (B)	1 010
Nombre d'enveloppes PND (plis non distribuables) retournées à la préfecture (P)	69 753
Suffrages exprimés (V-B)	13 517
Taux de participation $[V/(E-P)] \times 100$	2,09%